



clermont
auvergne
métropole

VOS DEMANDES D'URBANISME C'EST ICI !

PERMIS DE CONSTRUIRE,
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX,
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER



ici.clermontmetropole.eu



Faciliter le quotidien

CLERMONTMETROPOLE.EU

À compter du mercredi 10 septembre 2025, un nouveau portail de demandes d'autorisation d'urbanisme remplacera le portail existant.

Un portail pour faire quoi ?

Un portail de demandes d'urbanisme est un outil permettant aux usagers ou à la collectivité de saisir, déposer et suivre en ligne un dossier (permis de construire, autorisation préalable de travaux, déclaration d'intention d'aliéner...). Il permet également de réaliser des échanges de manières fluides avec la collectivité qui instruit les demandes (Commune, Métropole...).

Qui est concerné ?

Toute personne souhaitant réaliser des opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme (travaux, cessions foncières...). Le dépôt en ligne est accessible à tous, le format papier restant possible en mairie dans certains cas (se rapprocher de sa mairie), l'objectif étant à terme de dématérialiser l'intégralité des demandes.

Quelles sont les nouveautés ?

Le nouveau portail apportera plusieurs évolutions par rapport à la plateforme actuelle :

- Plateforme plus intuitive et plus facile d'usage (par exemple, en survolant un onglet, une case, un paragraphe... avec le curseur de la souris, une « bulle » apparaîtra pour expliquer ce que signifie un terme, les cas dans lesquels il faut cocher ou non une case, ce que signifie une abréviation...),
- Design de la plateforme revu pour un meilleur confort visuel, et une navigation plus intuitive et fluide,
- Suivi des demandes facilité.

Comment y accéder ?

Pour accéder au portail se rendre sur ***ici.clermontmetropole.eu***
ou scanner le QR-code ci-contre.

